

N'y a-t-il pas un autre sénateur qui voudrait donner son avis dans ce débat? Sinon, je mettrai la question aux voix pour savoir quand ce bill sera lu pour la troisième fois.

L'honorable M. Martin: Nous en arriverons là plus tard.

L'honorable M. Goldenberg: Honorables sénateurs, j'ai été surpris, je dois l'avouer, des remarques faites par mon ami le sénateur O'Leary avant qu'on ajourne pour le dîner. Je me réfère particulièrement à ce qu'il a dit au sujet du Sénat.

J'ai une très grande estime pour le sénateur O'Leary; il ne se souvient pas quand je l'ai rencontré pour la première fois, mais j'étais jeune étudiant à l'époque. Il y a de cela 45 ans, pour être précis. Je le tiens en grande estime et après avoir entendu ce qu'il a dit de mes collègues sénateurs et du Sénat, je commence à me demander si j'ai eu raison d'accepter ma nomination au Sénat. Je me console cependant en pensant que si le sénateur O'Leary pensait réellement ce qu'il a dit, il ne continuerait pas à siéger ici. Je remarque qu'il y est toujours et j'espère qu'il restera longtemps avec nous.

Le sénateur O'Leary est un homme qui a énormément de poids au Canada. Je regrette qu'il ait parlé comme il l'a fait, car, à mon humble avis, il encourageait ainsi les gens qui aiment à penser que le Sénat n'a aucune utilité et devrait être aboli. C'est exactement la conclusion que vont tirer des propos du sénateur O'Leary, j'en suis persuadé, certains de ses collègues journalistes.

Le sénateur O'Leary a aussi parlé de la réunion du comité d'hier après-midi. Je viens d'être nommé à ce comité, et c'était hier la première séance à laquelle j'assistais. Je ne peux admettre la déclaration du sénateur O'Leary comme quoi on n'a pas permis d'amendements. Il est vrai que l'amendement qu'il a proposé a été rejeté, mais le fait qu'un amendement ait été rejeté par la majorité ne signifie pas que l'on n'a pas permis d'amendements.

Pour prouver ma prétendue «servilité», je me suis abstenu de voter pour certains amendements. Il y a eu un certain nombre de votes, et il y a eu un cas où je ne pouvais parvenir à une décision quant à l'amendement proposé, et où je me suis donc abstenu. Si je me souviens bien, on nous a proposé en bloc, vers la fin de la séance d'hier, toute une série d'amendements contenus dans un document dont personne ne voulait s'avouer l'auteur. De toute façon, même si on n'a pas donné lecture de ces amendements, on nous a demandé de nous prononcer à leur sujet. Pour ma part, je n'aurais assurément pas voté en faveur d'amendements présentés dans ces conditions.

Pour ce qui est du projet de loi à proprement parler, je vais l'appuyer, mais je tiens à préciser dès maintenant que cela ne veut pas dire que je sois d'accord avec tous les articles qu'il renferme. Ce projet de loi renferme des dispositions et des tendances que je conteste, mais, dans l'ensemble, j'estime que les avantages l'emportent sur les lacunes.

C'est ainsi que cette mesure tend, comme nous le souhaitons, à répartir plus équitablement le fardeau fiscal. Comme on l'a maintes fois souligné, elle allégerait ce fardeau pour les petits contribuables. C'est pour ces raisons que je me propose de voter en faveur du bill.

On soutient encore que le Sénat a été pris de court puisque le texte définitif du projet de loi ne nous est parvenu que l'autre jour. A mon avis, un tel argument est une insulte à l'intelligence des sénateurs. Nous savons tous que nous sommes saisis, depuis 1962, de la réforme

fiscale. La Commission Carter a été la première d'une série d'autres, tant au niveau fédéral que provincial. Des assises ont été tenues dans l'ensemble du pays. La presse a fait une large publicité à ces discussions. Nous n'allons sûrement pas prétendre que nous en avons fait fi et que nous ignorions tout du projet de loi ou des propositions qu'il contient, jusqu'au moment où le texte final nous a été transmis.

Je ne vais pas vous rappeler encore le travail approfondi que notre comité permanent des banques et du commerce a effectué à cet égard. Il a étudié très minutieusement ces propositions. Je constate que le comité se compose de trente membres même s'ils n'ont sans doute pas assisté à toutes les séances. On peut donc dire que plus d'un tiers des sénateurs auraient pu participer aux travaux de ce comité.

J'en arrive maintenant à deux points constitutionnels qui présentent un intérêt spécial. A noter que presque tous ont discuté du bill comme s'il s'agissait d'une mesure législative ordinaire. Honorables sénateurs, c'est un bill fiscal, et j'ai raison de croire que personne ne mettra en doute mes paroles quand je dirai qu'en matière fiscale la Chambre élue a plus de droits que le Sénat. Ce dernier ne peut pas présenter un bill de finance; les bills de finance doivent être présentés à l'autre endroit. Le Sénat peut rejeter un tel bill, mais il n'a pas été établi qu'il pouvait amender un bill de finance. Il peut l'avoir fait, et c'est alors que surgissent les problèmes. A mon avis, il est sage de s'en tenir aux coutumes de la Constitution et de se rappeler qu'un bill fiscal déferé à cette Chambre est différent de toute autre mesure. Il y a à peu près 60 ans qu'on a coupé les ailes de la Chambre des lords, en Angleterre, à cause d'une confrontation avec la Chambre des communes au sujet d'un bill de finance.

Le deuxième point a trait à l'engagement pris par le ministre des Finances. On a soutenu que, bien que le ministre ait dit qu'il étudierait à fond les recommandations de notre comité, il ne s'était pas engagé suffisamment. Les honorables sénateurs savent qu'un ministre des Finances ne peut et ne doit pas annoncer à l'avance les changements fiscaux à venir. Si le ministre nous disait que les modifications que nous recommandons vont être mises en application et prendront force de loi, il outrepasserait son serment d'office.

Vous vous souviendrez de Hugh Dalton, chancelier de l'Échiquier qui a dû démissionner il y a quelques années parce qu'alors qu'il pénétrait dans la Chambre des communes de Westminster pour y prononcer son exposé budgétaire, il a averti un journaliste qu'il pouvait s'attendre à une augmentation du prix des cigarettes. On a prétendu que Hugh Dalton avait dévoilé un secret budgétaire et, même si c'est simplement arrivé comme ça, on l'obligea à démissionner.

Le ministre des Finances, que j'ai entendu hier, a été aussi loin qu'il le pouvait pour témoigner de son respect à l'égard du travail effectué par le comité sénatorial permanent des banques et du commerce et communiquer son intention d'y accorder plus qu'un examen superficiel.

• (1440)

Honorables sénateurs, j'ai lu les documents relatifs à la réforme fiscale. Voilà des années que je m'intéresse à la fiscalité en tant qu'avocat et membre des Commissions royales sur la fiscalité. Je conclurai en répétant que le comité a effectué une étude complète du bill. On prétend qu'on ne disposait pas du bill définitif, mais on convient